



Gestion administrative : Sylvie ARISTANGÈLE
Tél. : 01 41 87 20 30
sylvie.aristangele@creps-idf.fr

Dossier complémentaire à l'inscription à la formation préparant aux UC transversales du BPJEPS, DEJEPS et DESJEPS

Pièces justificatives obligatoires à déposer sur le site internet du CREPS IDF via le logiciel d'inscription en ligne

Attention, conformément au code du sport, le CREPS est tenu de remettre ces justificatifs à la DRJSCS 1 mois avant les tests d'entrée. **Tout candidat n'ayant pas déposé les documents AVANT LE 8 FEVRIER 2021 verra son dossier rejeté.**

- Photocopie **du relevé individuel de décisions** envoyé par la DRJSCS certificatrice
- Photocopie recto verso de la **carte nationale d'identité** ou du **passport en cours de validité**
- Photocopie **de la carte de séjour** (ou son récépissé) pour les candidats de nationalité étrangère
- Certificat médical (**utiliser le modèle joint**)
- Questionnaire (**à télécharger sur le site**)
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile individuelle en cours de validité (à se procurer auprès de votre compagnie d'assurance habitation ou véhicule)
- Une attestation d'affiliation à la Sécurité sociale valide (la photocopie de la carte Vitale n'est pas recevable)

Le règlement des frais administratifs votés au conseil d'administration, soit **25 € non remboursables** peut être effectué

- par carte bleue via votre inscription en ligne (site sécurisé)
- Par chèque, libellé à l'ordre de « agent comptable du CREPS IDF », adressé à l'adresse indiquée en en-tête. (Merci d'indiquer la formation concernée au dos et votre nom si le chèque n'est pas émis par vos soins)
- En espèces en vous rendant à l'adresse indiquée en en-tête.

Seuls les candidats dont le règlement aura été enregistré seront convoqués.

Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive Île-de-France

1 rue du Docteur Le Savoureux
92291 Châtenay-Malabry Cedex



Gestion administrative : Sylvie ARISTANGÈLE

Tél. : 01 41 87 20 30

sylvie.aristangele@creps-idf.fr

Dossier complémentaire à l'inscription à la formation préparant aux UC transversales du BPJEPS, DEJEPS et DESJEPS

Pièces justificatives à remettre le jour de l'entrée en formation

- Les documents qui permettent de justifier de votre financement ou de vos démarches en cours :
 - Fiche statutaire et financière si votre choix de financement a changé depuis votre inscription en ligne
 - Attestation de prise en charge financière
 - Engagement financier du candidat
 - Un chèque de caution, libellé à l'ordre de « agent comptable du CREPS IDF », du montant des frais de formation, qui sera restitué dès validation de la prise en charge.
 - BPJEPS : 990 €
 - DEJEPS – DESJEPS : 1 080 €

Justificatifs devant être adressés **obligatoirement à beatrice.bayerhofer@creps-idf.fr au plus tard le 8 février 2021 minuit**

- Le dossier ou les dossiers (**en format Word**) + **le PowerPoint** qui ont été soumis au jury de la DRJSCS lors de votre présentation à la certification qui ne vous a pas permis de conclure votre formation.



Certificat médical

(Daté de moins d'un an à la date d'entrée en formation)

Exigé pour tout(e) candidat(e) se soumettant aux tests de sélection de la formation préparant aux UC transversales 1 et 2 du diplôme ci-dessous (Cochez le diplôme préparé)

- Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport**
- Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport**
- Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport**

Dans la mention suivante (précisez la discipline du diplôme visé) : _____

Je soussigné(e) _____ Docteur en Médecine,

certifie avoir examiné ce jour,

M./Mme * _____

et avoir constaté qu'il/elle* ne présente aucune contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités physiques sportives ou d'animation, en relation avec la mention préparée (voir ci-dessus).

* *Rayer les mentions inutiles.*

Fait à _____ , le _____

Cachet du Médecin

Signature du médecin

Dispositions particulières pour les personnes présentant un handicap : la réglementation du diplôme prévoit que le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale peut, après avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté, aménager le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative pour toute personne justifiant d'un handicap.

Dans le cas où le médecin constate une contre-indication liée à un handicap, il le mentionne sur le certificat et oriente le(la) candidat(e) vers le dispositif mentionné ci-dessus. Dans ce cas, le candidat doit prendre contact avec le référent handicap de la DRJSCS de son lieu de résidence.

Fiche statutaire et financière

Ce document est à remettre avec le dossier d'inscription

Nom et prénoms :

1 – Votre statut au regard de l'emploi

Vous êtes salarié(e)

Profession :

Raison sociale et adresse de l'employeur :

Type de contrat : date de début : date de fin :

Vous devez avoir l'accord de votre employeur pour suivre la formation si elle est prise sur votre temps de travail.

Vous êtes demandeur d'emploi

- inscrit à Pôle Emploi NON OUI numéro d'inscription :

- bénéficiaire de l'Allocation de retour à l'emploi NON OUI date de fin de droit :

Autres situations

Travailleur indépendant Congé parental Sorti du système scolaire (Post-bac)

Autre précisez :

2 – Financement de la formation

Pour plus d'information, référez-vous à la page « le financement de la formation » mis en ligne sur le site du CREPS IDF – onglet « formation » : <http://www.creps-idf.fr/>

Vous envisagez de financer votre formation :

dans le cadre d'une reconversion via un CPF de transition (ex congé individuel de formation)

Prise en charge auprès d'un OPCO (dossier de demande de congé de formation à faire compléter par l'employeur et l'organisme de formation 4 à 6 mois avant le démarrage de l'action)

dans le cadre d'un contrat ou d'une période de professionnalisation

Prise en charge par l'employeur via un OPCO (Joindre impérativement la fiche « attestation de prise en charge financière »)

dans le cadre d'un contrat d'apprentissage

Prendre contact avec le CREPS pour connaître la liste des formations concernées et les démarches à effectuer auprès de l'ARFA

via un club, fédération, association... qui prend en charge tout ou partie des frais pédagogiques

Joindre impérativement la fiche « attestation de prise en charge financière »

via une convention avec Pôle Emploi (Aide Individuelle à la Formation)

Devis spécifique à demander au CREPS

via la monopolisation de mon compte CPF

Possibilité de saisir la demande sur la plateforme « moncompteformation » dès les résultats des tests de sélection

vous prenez en charge à titre individuel les frais pédagogiques de la formation

En totalité

Partiellement. Précisez le cofinancement (CPF, CAF, Mission locale...)

Joindre le justificatif de la prise en charge ou des démarches en cours

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

À _____ le ____/____/____

Signature du candidat

Attestation de prise en charge financière

Candidats salariés ou adhérents d'une association sportive

Ce document est à remettre au CREPS IDF avant le démarrage de la formation

Une convention financière sera établie d'après les renseignements fournis et envoyée à la structure pour visa après le positionnement du candidat. Un exemplaire sera retourné au CREPS IDF, un autre sera nécessaire pour établir le dossier de demande de participation aux frais de formation auprès de l'OPCO de la structure.

Responsable de la structure

Je soussigné(e), (Nom - prénom)

Fonction :

Nom de la structure :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. domicile : Courriel :

Atteste que M., Mme, :

candidat(e) aux tests de sélection permettant l'entrée à la formation préparant aux UC transversales du BPJEPS, DEJEPS et DESJEPS, dispensée au CREPS Île-de-France aux dates suivantes :

Formation du mardi 09/03/2021 au mardi 08/06/2021

sera pris en charge :

intégralement soit 990 €* pour une durée de 90 heures positionnement compris pour le BP

intégralement soit 1 080 €* pour une durée de 90 heures positionnement compris pour le DE et le DES

ou :

partiellement à hauteur de heures à 11 €* = euros pour le BP

partiellement à hauteur de heures à 12 €* = euros pour le DE et DES

***Tarif adopté par le conseil d'administration du 27 mars 2019.**

par

La structure

un OPCO : nom de l'OPCO :(joindre les justificatifs)

Fait pour valoir ce que de droit

Cachet de la structure

Le responsable de la structure

Nom et prénom :

À _____ le ____/____/____

Signature du responsable



Engagement financier du candidat

Ce document est à remettre avec le dossier d'inscription

Madame, Monsieur,

Vous vous inscrivez dans la formation professionnelle préparant aux Unités Capitalisables transversales du BP, du DE ou du DES JEPS qui se déroulera du 09/03/2021 au 08/06/2021 et dont le montant s'élève à 990 €* pour le BP JEPS, ou 1 080 €* pour le DE ou le DES JEPS.

*** Tarif adopté par le conseil d'administration du 27 mars 2019.**

Nous vous informons que vous pouvez bénéficier d'une prise en charge financière partielle ou totale de ce montant en engageant une demande d'aide financière auprès des administrations dont vous relevez selon votre situation :

Candidats en emploi : vérifiez auprès de votre employeur vos droits à la formation professionnelle (demande d'autorisation d'absence et de financement de la formation à compléter de 4 à 6 mois avant le démarrage de la formation sous peine de voir son dossier rejeté).

Candidats sans emploi (excepté les candidats engagés dans l'alternance via un contrat, qui bénéficient de dispositifs spécifiques - cf. site du CREPS) : vérifiez vos droits auprès de l'institution dont vous dépendez

- Pôle emploi (si vous avez plus de 26 ans)
- Mission locale (moins de 26 ans)
- Conseil départemental pour les bénéficiaires du RSA
- Plateforme « mon compte formation » pour vérification de vos droits CPF. L'activation de vos droits CPF pour le paiement de votre formation ne sera possible qu'après les résultats des tests de sélection.

Afin d'aboutir dans votre démarche d'inscription, vous devez prendre contact avec l'administration dont vous relevez et solliciter un rendez-vous auprès d'un conseiller formation ou de votre responsable des ressources humaines qui vous accompagnera pour valider votre projet de formation et pour constituer votre dossier d'aide à la formation.

Cette démarche individuelle est de votre responsabilité et est à réaliser **en amont de l'inscription aux tests de sélection ou au plus tard dès confirmation de votre inscription.**

L'entrée en formation suppose l'acceptation des conditions financières liées à la formation suivie et dont vous devez vous acquitter selon l'échéancier qui sera fixé par l'agent comptable du CREPS IDF.

Partie à compléter par le candidat

Je soussigné(e) (NOM et prénom).....
déclare avoir pris connaissance de l'information sur les conditions financières liées à la formation suivie. Je m'engage à entamer les démarches auprès des organismes financeurs et à m'acquitter des frais de formation dans tous les cas (refus d'aide individuelle ou prise en charge partielle*).

Fait à

Le

signature

* En cas d'aide partielle attribuée par l'organisme financeur, celle-ci sera déduite du montant initial.